



Inaptitude professionnelle ou non professionnelle

Par Loulette47

Suite a un accident du travail et aux prolongations d'AT, le médecin du travail a prononcé une inaptitude. Mon employeur souhaitais me licencier pour inaptitude non professionnelle, j'ai alors demandé par mail et recommandé que ce licencié soit requalifié en inaptitude professionnelle. Depuis plus aucune nouvelle de mon employeur malgré mes relances et celles de mon délégué syndical. Aujourd'hui cela fait 1 mois et demi et mon employeur a repris le paiement de mon salaire mais ne me licencie pas. IL n'a pas envoyé non plus le volet 3 de la demande d'indemnité temporaire d'inaptitude à la cpam.

Ma question est puis-je signer un nouveau cdi dans une autre entreprise sans avoir recule recommandé de mon licenciement et comment peut on forcer un employeur à me licencier et a envoyer le formulaire d'ITI.?

Merci pour vos réponse

LOULETTE